



Services d'aide dans et autour de l'école ?

CPMS *

Le Centre Psycho-Médico-Social est indépendant de l'école. Il peut être sollicité par toi mais aussi par tes parents ou un professeur en cas de difficulté rencontrée. Il a pour but de te soutenir dans le développement de ton projet de vie personnel, scolaire et socio-professionnel.

Médiateur scolaire

Les médiateurs scolaires sont chargés de mettre en place des processus de médiation en cas de tension ou conflit impliquant des élèves ou parents d'élèves. Le médiateur, tiers, neutre et indépendant offre un processus de médiation permettant de recréer du lien entre toi/ta famille et l'école.

SAS*

Les Services d'Accrochage Scolaire peuvent t'accueillir temporairement (période de 3 mois renouvelable 1 fois) si tu es dans une situation d'absentéisme, de décrochage, ou si tu es exclu de ton l'école. Maximum une année sur toute la scolarité.

SAJ*

Le Service d'Aide à la jeunesse t'apporte une aide spécialisée à toi ou ta famille si tu rencontres des difficultés. Il a un rôle de prévention et d'accompagnement, il travaille en réseau et collabore avec les autres services d'aide.

103*

Le Service Ecoute-Enfants est un service qui via le numéro 103, te répond si tu éprouves des difficultés et/ou si tu te poses des questions. Tous les sujets peuvent être abordés de manière totalement anonyme.

Ecole et parents

Les associations de parents d'élèves veillent à faciliter les relations entre les parents et l'ensemble de la communauté éducative.

SCPDS*

Les Services Communaux de Prévention du Décrochage Scolaire existent dans chaque commune et s'adressent aux élèves habitants ou scolarisés dans cette commune. Toi ou ta famille peut les solliciter pour chercher des solutions aux difficultés que tu rencontres et qui auraient un impact sur ton parcours scolaire : échec, réorientation, exclusion, malaise, démobilitation, etc.

Ecoute école*

Le numéro vert « Ecoute Ecole » 0800/95.580 est un numéro gratuit d'écoute et d'information mis à la disposition de toutes les personnes adultes confrontées à des situations de violence en milieu scolaire (parents, équipes éducatives, ...).

Le guide parents-école disponible sur www.enseignement.be/ecoleetparents te donne des clés pour une meilleure compréhension de l'organisation de l'école, du rôle de chaque acteur scolaire et du rôle des partenaires de l'école.

PSE*

Le Service de Promotion de la Santé à l'École est chargé de la détection et de la prévention de certaines maladies. Tu peux y faire appel pour tout problème touchant le bien-être de la collectivité.

CPF*

Les Centres de Planning Familial animent des débats d'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS) en collaboration avec le CPMS et le PSE. Tu peux également y prendre rendez-vous individuellement pour toutes questions personnelles.

AMO's*

Les services d'Aide en Milieu Ouvert proposent des animations dans les écoles touchant l'adolescence. Ces services peuvent également te soutenir dans tes projets ou difficultés personnelles.

CZI

La Commission Zonale d'Inscription peut t'aider (ou tes parents) à chercher une école en cas d'exclusion. L'école transmet ses coordonnées au moment de l'exclusion.

Equipes mobiles DGEO*

Les agents des équipes mobiles interviennent dans les situations d'absentéisme ou de décrochage scolaire. Ils sont appelés à agir après que l'école ou le centre PMS soient intervenus et après le signalement par la direction de l'école auprès du Service du Droit à l'Instruction.

DIAS

Certaines écoles ont mis en place un **Dispositif Interne d'Accrochage Scolaire**. Si tu es en décrochage ou en difficulté avec l'école, tu peux y être orienté par le conseil de classe avec l'accord de tes parents. Un plan personnalisé est défini conjointement avec le CPMS et le conseil de classe pour un mois, reconduit ou pas selon les besoins.

*Services soumis au secret professionnel.

Le décret du 21/11/13 et la circulaire du 4/11/14 de la FWB incite entre autres les écoles à mettre en place une cellule de concertation locale avec les acteurs internes et externes à l'école. Ces concertations visent à définir les objectifs spécifiques de l'établissement en matière de bien-être des élèves et d'accrochage scolaire et à identifier toutes les ressources internes et externes mobilisables pour leur réalisation.

Pour plus d'infos :

Antenne Scolaire
71 rue de Fiennes – 1070 Anderlecht
02/529 88 50
antennescolaire@anderlecht.brussels
www.anderlecht.be/fr/antenne-scolaire



Mise à jour en septembre 2022 par les Services de Prévention du Décrochage Scolaire des communes d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, la Ville de Bruxelles et Watermael-Boitsfort.
Editeur responsable : Marcel Vermeulen, Place du Conseil 1– 1070 Anderlecht